

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux acheteurs publics qui souhaitent connaître et maîtriser les nouvelles règles de passation et d'exécution des marchés.

PRÉ-REQUIS

- Techniques : absence de pré-requis
- Connaissances spécifiques : absence de pré-requis

OBJECTIFS

Une journée pour décrypter les nouvelles règles de passation et d'exécution des marchés :

- Maîtriser les nouvelles obligations en matière de publicité
- Connaître les règles de participation aux marchés
- Identifier les pièges à éviter concernant le choix des critères
- Découvrir les nouvelles procédures

CONTENU**Les nouvelles obligations en matière de publicité et de mise en concurrence**

- Nouvelles règles en matière de définition des besoins
- Nouveau régime de l'allotissement
- Nouveau régime des variantes et des options
- Nouveaux délais de mise en concurrence
- Nouveau dispositif de préférence européenne

Les nouvelles règles de participation aux marchés publics

- Nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics
- Nouvelle procédure contradictoire d'exclusion des candidats
- Le plafonnement du chiffre d'affaires annuel exigible
- L'allègement du dossier de candidature
- Le recours aux bases de données et espaces de stockage numériques
- Le dispositif « dites-le nous une fois »
- Le DUME : document unique de marché européen
- Les nouvelles règles d'examen des capacités des candidats
- Les conditions d'utilisation des capacités d'autres opérateurs économiques

Les nouvelles règles de sélection des offres

- Nouveaux critères de choix des offres (critère social et environnemental, coût du cycle de vie)
- Les règles à respecter concernant les offres anormalement basses
- Le nouveau régime des offres irrégulières
- La possibilité d'examiner les offres avant les candidatures
- Les nouvelles règles de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en cas d'allotissement
- Les pièges à éviter concernant le choix des critères et la méthode de notation des offres

Les obligations des pouvoirs adjudicateurs en matière d'information des candidats évincés

- Analyse du nouveau régime de l'information des candidats évincés
- L'information des candidats évincés dans les procédures formalisées et les procédures adaptées
- Astuces et stratégies pour les candidats évincés et les pouvoirs adjudicateurs

Les nouvelles règles d'exécution des marchés publics

- Nouveau régime des modifications en cours de marché, des avenants
- Analyse des clauses de réexamen
- Nouveau régime des travaux supplémentaires et des modifications imprévisibles
- Nouveau dispositif des modifications substantielles

Les nouvelles procédures de publicité et de mise en concurrence

- La procédure concurrentielle avec négociation
- La procédure du partenariat d'innovation
- Les nouveaux cas de recours à la procédure négociée sans publication préalable
- Présentation des marchés publics globaux de performance et sectoriels
- Les nouvelles règles applicables aux marchés réservés

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La salle de formation est équipée de postes informatiques et de tout le confort nécessaire pour rendre la formation agréable : équipement bureautique complet, vidéo projecteur, paperboard, boissons...

Afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, nous limitons le nombre de participants par session, et nous mettons toujours en avant des cas pratiques et mises en situation.

ÉVALUATION ET SANCTION

La formation est évaluée par le biais d'une fiche d'évaluation qui porte à la fois sur les aspects organisationnel, méthodologique et pédagogique de la formation ainsi que sur la réponse aux attentes des stagiaires.

La formation est également sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

QUALITÉ DU FORMATEUR

- **Avocat spécialisé en marchés publics et délégations de service public**
Avocat au Barreau de Paris, titulaire du certificat de spécialisation en droit public, spécialisé en marchés publics et délégations de service public. A ce titre, il met toute son expérience pratique au profit des entreprises pour remporter leurs marchés publics. Sa connaissance approfondie de la réglementation et de la jurisprudence lui permet d'élaborer des stratégies commerciales et contentieuses efficaces.

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée de la formation** : 7 heures soit 1 journée
- **Horaires de la formation** : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30
- **Code** : MP1
- **Lieu** : dans les locaux de l'organisme ou dans les nôtres
- **Organisation** : formation réalisable en présentiel
- **Nombre de stagiaires** : 10 participants au maximum

CONTACT

☎ tél. : **01 79 06 77 00**

✉ email : **formations@achatpublic.com**

📄 formulaire : **<http://formations.achatpublic.com/nous-contacter>**

🌐 site web : **<http://formations.achatpublic.com/acheteurs/modification-en-cours-execution>**